

**PROCES-VERBAL**  
**COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 502**  
**MARSEILLE, le 11, 12 et 13 octobre 2024**

# RESOLUTIONS

*Document approuvé le 13 octobre 2024*  
*Classification du document : public*

**Réunion du vendredi 11 octobre 2024, 18H00-20H00 CDN restreint**

**Présents :**

BOISFARD Cyrion – BOUVET Odile – DI MEGLIO Frédéric – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis – GRANDJEAN Bruno  
- HEITZ Camille -LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle– MARAN Vincent – MARGOUET Chantal  
(en visio) - MIGNON Pascale -PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent – ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard –  
SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

**Absents et excusés :** BURTHERET Catherine, CHANAL Emmanuel, Catherine CHEREL, DRILLON Pierre, DUMAS  
Patrick, GRANDJEAN Bruno, LECORVILLE Jo.

**Assistaient également :**

Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Directrice FFESSM
Aurélie LESCURE	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

## 1 – Informations du Président :

**Ministère des sports :** Un nouveau ministre a été nommé. Il s'agit de Monsieur Gil AVEROUS qui est très impliqué dans la vie associative. Ce ministère reprend son appellation de « Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la vie associative ». Pour information, perte d'environ 20% de son budget donc possiblement une réduction du soutien financier aux fédérations. Le chantier de réécriture des diplômes d'état JEPS en blocs de compétences est lancé avec le bureau DS3B du ministère à la demande de France Compétences (mise en conformité avec la loi de 2018 favorisant l'accès à la formation et les transitions professionnelles). La filière plongée est donc à nouveau réinterrogée ainsi que les équivalences avec nos brevets fédéraux.

**CMAS :** Anna ARZHANOVA étant très enchantée par l'organisation du Championnat du Monde de Nage avec Palmes eau libre qui s'est déroulé à Carry-le-Rouet (13) le mois dernier, la CMAS souhaiterait que l'on organise à nouveau cet évènement dans un avenir proche (2026 ou 2027). Pour rappel, la FFESSM devrait organiser en 2026 l'Assemblée Générale de la CMAS à Bordeaux.

**P. Perraud :** Pierre est décédé cet été au mois de juillet à l'âge de 88 ans. Le président fédéral a représenté la FFESSM à ses obsèques. La CMAS était représentée par Alain Germain (Pierre Perraud fut président de la CMAS).

**Stage Sport Santé et pays francophones :** Attribution d'une subvention de 4 500€ du ministère des sports (appel à projet MAEI) concernant le Sport Santé en relation avec des pays francophones comme l'Italie, la Suisse, la Belgique, le Luxembourg...

**Réunion Interfédérale FF Spéléologie** : Cette réunion a eu lieu à Marseille cette année. L'occasion de présenter le Subaqua numérique, projet partagé avec la FFS qui souhaite aussi numériser sa revue fédérale et qui a fait l'objet d'un financement de l'ANS (30 000€) au titre de l'appel à projet « transformation numérique des fédérations ».

**Suite des premières AG (AURA et IDF) :**

**AG AURA** en juin : Le Président n'ayant pu assister à cette AG, il s'est fait représenter par son président adjoint, Bernard Schittly. Le président avait préparé un courrier manuscrit que Bernard a lu pendant cette AG pour faire part de la réponse du conciliateur du CNOSF, qui donne, au final, juste un avertissement à Madame Burtheret. Renaud Hellstroffer, président du Codep 69, a été élu président du comité régional AURA. Rappel que la situation est calme depuis le mois de juin.

**AG IDF** en octobre : Le Président était présent. L'ensemble du comité directeur applaudit Patrick Lamerat pour son élection à la présidence du comité régional Ile de France avec 80% des voix. Une réelle volonté de changer d'équipe. Cette AG s'est bien passée.

**Personnel du siège** : Information du Président sur le personnel salarié.

**Bilan Conseil Commissions nationales** : Le Conseil des commissions nationale (inscrit dans les nouveaux statuts FFESSM) a eu lieu les 14 et 15 septembre 2024 en présence de tous les présidents (ou leur représentant) des commissions et responsables des activités transverses de notre fédération, du DTN et de certains élus. Au menu : Mise en place des différents organes pour les élections à venir - Gestion des Réseaux Sociaux - Retours d'analyse du Rex, retours sur l'Honorabilité - Réflexion sur les contours d'un organisme de formation et ingénierie des formations - Transversalité des formations fédérales - Engagement RSO dans nos manifestations - Planning 2025-2028 des projets de championnats internationaux.

**Cosmos** : Le Président et Alain Delmas ont assisté à la dernière réunion du Cosmos où il a été évoqué les propositions qui seront faites au gouvernement par le Cosmos tels la possibilité pour les bénévoles de prendre en compte des trimestres pour la retraite, du crédit d'impôt. Concernant la demande pour réduire la TVA du secteur marchand (déjà évoqué plusieurs fois) cela va être très compliqué de l'obtenir dans le contexte budgétaire déficitaire actuel de la France mais on continuera à en faire la demande.

**AG UCPA** : Le président a présenté sa candidature ainsi que Chantal Margouet au Conseil d'administration au titre des Fédérations Sportives. Ils ont été élus tous les deux sur **les 2 associations UCPA : UCPA Sport Vacances et UCPA Sport Loisirs**. 1<sup>er</sup> Conseil d'Administration présence du Président.

**Rencontres Scubapro et Aqualung** : Le Président et Gregory Poirier ont rencontré Scubapro et Aqualung en prévision du futur partenariat de la nouvelle olympiade. Points évoqués : l'opération de rentrée en septembre pour les clubs, les dotations (cadres techniques, les tee-shirts des MF2, les opérations nationales comme les chemises des bénévoles de l'AG, les cadeaux au Salon plongée ...), et nouveauté sur une participation financière aux grands dossiers de la FFESSM en lien avec la plongée loisir.

Lecture du courrier que le président leur a envoyé pour une demande de la fédération d'une dotation financière (entre 10 000 et 15 000 euros) portant sur des actions nationales comme le carnet numérique ou le E-learning. Réponse définitive attendue avant fin décembre.

**JOP Paris 2024 et animations Club France par NAP et Apnée** : installé pendant les J.O.P de Paris au parc de la Villette, ce club France a été un lieu de liesse populaire et d'engouement pour le sport. En collaboration avec le CNOSF, nous y étions les acteurs les 7 et 8 août pour des démonstrations et initiations d'Apnée et de Nage avec palmes. La visualisation intermittente du clip vidéo de la FFESSM « une fédération sportive » a été projeté pendant la durée des Jeux sur le site du Club France. Une réussite.

**Lafont Assurances** : Rencontre avec Pierre Lafont en présence du président, du DTN et de la directrice.

Sujets abordés :

- La protection juridique : changement de contrat, passage de Juridica à CFDP (hausse de 300% des tarifs Juridica et souvent des gens mécontents par les prestations). Un article à paraître dans le prochain numéro de Subaqua. La nouveauté avec CFDP : on pose des questions et c'est l'intelligence artificielle (IA) qui répond. (Point repris plus en détail le samedi après-midi de ce CDN).

- Les accidents corporels.

- La couverture assurantielle des sportifs listés de haut niveau

- La gestion des accidents à l'étranger et plus particulièrement les déplacements des sportifs des équipes de France

- Les dossiers en attente.

- SCA : la concurrence ANMP et Lafont pour les SCA (multirisques) après étude comparative par le cabinet Lafont semble toujours largement favorable au contrat proposé par notre partenaire.

Le changement de contrat d'AXA vers Générali est en fin de traitement par le cabinet Lafont par négociation directe avec chaque SCA de Métropole. Plus des 3/4 des SCA (257/294) ont été renouvelées à l'issue de ces négociations et on constate environ 5% des SCA qui ne se sont pas réassurés chez Lafont. Les renouvellements dans les DOM-TOM vont également commencer à la suite de retard dans la mise en œuvre du contrat.

Plafond pour les SCA en cas d'accident. Il faut communiquer à ce sujet. Problème en outre-mer : la garantie bâtiment n'est pas assurée (les Antilles). Intervention de Jo Vrijens sur le problème des assurances Lafont à l'Outre-mer à cause du « zonage » des cyclones, des tempêtes entraînant une hausse de prix. Piste évoquée : créer une nouvelle assurance sans couverture intempérie. C'est à l'étude. Très bonne réflexion.

-Un appel à la concurrence en 2025 pour RC et AIA comme cela est prévu à chaque olympiade.

C'est Pierre Lafont – Cabinet Lafont qui offrira le champagne à l'AG suite à la demande du président.

**Via Santé** : Rencontre hier avec **Olivier Castro et Pierre Lafont** au siège pour le renouvellement du partenariat, pour la 3<sup>ème</sup> année, représentant 10 000 euros sur le sport santé. Convention à signer au prochain Salon de la Plongée.

## **2 – Point du Secrétaire Général :**

### **Changement de saison :**

C'est toujours un moment particulier. Cette année, le 1<sup>er</sup> septembre est tombé un dimanche. Suite à la décision prise lors du **CDN de juin** de fermer les espaces du 31 au 2 septembre (mise en place de solutions de contournement.) Plusieurs communications faites à ce sujet. Pas de retour négatif ni de plainte. En anticipant et en communiquant ça fonctionne !

### **Bilan des licences et brevets saison 2024 et l'olympiade :**

2020-2021 : 108 693 licences délivrées.

2021-2022 : 127 874 licences délivrées.

2022-2023 : 132 717 licences délivrées.

2023-2024 : 134 745 licences délivrées.

Soit 1,52% de licences en plus délivrées en 2023-2024 qu'en 2022-2023.

### **Bilan licences jeunes et enfants sur 4 ans :**

#### **Licences jeunes :**

2020-2021 : 7 926 soit 7,3% de licences catégorie jeune.

2021-2022 : 9 086 soit 7,1%

2022-2023 : 9153 soit 6,8%

2023-2024 : 8 996 soit 6,7%

#### **Licences enfants :**

2020-2021 : 3 442 soit 3,16% de licences catégorie jeune.

2021-2022 : 4 359 soit 4,9%

2022-2023 : 4284 soit 3,22%

2023-2024 : 4018 soit 3%

Constat pour ces 2 catégories : faible évolution des pourcentages.

#### **Bilan licences aidants /accompagnants :**

Les licences aidants/accompagnants dont la création remonte à janvier 2022 c'est :

2022-2023 : 292 licences délivrées.

2022-2023 : 408 licences délivrées.

#### **Bilan féminisation sur 4 ans :**

2020-2021 : 34 477 soit 31,7% de licences catégorie femme.

2021-2022 : 41 858 soit 32,7%

2022-2023 : 44093 soit 33,2%

2023-2024 : 45 631 soit 33,97% = 34%

Constat : ça augmente tranquillement. L'objectif de croissance des 2% est atteint.

#### **État des licences au jour CDN :**

Du 1/09/2023 au 10/10/2023 : 45 334 licences délivrées.

Du //09/2024 au 10/10/2024 : 48 699 licences délivrées.

Soit plus de 7,42% de licences supplémentaire par rapport à l'année dernière sur la même saison.

#### **Les cartes sur 4 ans :**

2020-2021 : 37 502 cartes de certification délivrées.

2021-2022 : 60 215

2022-2023 : 64 455

2023-2024 : 67 640

80,8% des cartes délivrées, soit 54 663 cartes, sont des cartes de la commission technique nationale, dont 19 453 PE20, 1 985 PE12 et 483 Pass Découverte.

#### **Bilan partenariat national HelloAsso :**

Présentation des chiffres globaux (avec les OD et les clubs) : c'est 536 structures inscrites au total dont 14 sont inscrites via la page d'inscription co-brandée. 294 de ces structures sont actives (ont collecté des fonds sur les 12 derniers mois) soit 54,85% d'activation et 13 millions d'euros collectés grâce aux différents outils.

Présentation des chiffres focus 2024 : c'est 232 structures inscrites sur HelloAsso depuis le début de l'année dont 124 actives, 1 701 campagnes créées toutes dates d'inscriptions confondues et 1,6 millions d'euros collectés.

#### **Point AG 2024 :**

La prochaine Assemblée Générale Nationale aura lieu à Antibes les 7 et 8 décembre 2024 et est organisée par le Codep des Alpes Maritimes (06).

### **3 – Point du Trésorier et de la Trésorière Adjointe :**

#### **Point sur le contexte financier (TG) :**

Perspective sur l'exercice arrêté 2024 : on va vers un équilibre financier rétabli pour la nouvelle Olympiade avec une réserve suffisante pour assurer la pérennité de la fédération. La situation financière est saine avec de belles perspectives liées à notre activité croissante (grâce au nombre de licenciés et de certifications entre-autre car c'est 80% de nos recettes). Le point comptable sera établi le 25 octobre prochain et les comptes seront validés par la CAC le 8 novembre 2024. On devrait finir l'exercice légèrement excédentaire.

#### **Quelques repères :**

**Point sur les recettes 2024 :** données comptables provisoires à amender par l'Expert-Comptable :

- Licences et cartes : représentent 4 784 047€ soit 79,8% du budget.
- Subventions publiques Etat et collectivités : représentent 345 329€ soit 5,7% du budget (pas de dossier Erasmus en 2024)
- Partenariats : représentent 71 000€ soit 1,2% du budget.
- Autres recettes (Subaqua, boutique, participation et affiliations ; etc ...) : 794 922€ soit 13,3% du budget.

**Point sur les partenariats :** Il faut poursuivre un travail de fond pour trouver de nouveaux partenaires.

**Point sur les dépenses en 2024 :** données comptables provisoires à amender par l'Expert-Comptable hors provisions, écritures de stock, ristourne sup :

- Charges courantes : achats, fournitures, maintenance, assurances, salons, AG, déplacements : représente 3 487 163€ soit 66% du budget.
- Salaires : 1 239 594€ soit 24% du budget.
- Prestataires : 209 007€ soit 4% du budget.
- Immobilisations : 287 281€ soit 6% du budget.

**Quelques Zooms :**

- Diminution de lignes dédiées aux amortissements (-55%).
- Plus de Frais de déplacement en dons aux œuvres (+273%). Les membres du CDN ont joué le jeu. Merci.

Remarque sur la masse salariale car elle va augmenter avec des postes à créer pour la conduite du changement SI et des prestataires nouveaux également pour la communication numérique.

**Évolution pour les licences et les cartes :**

LICENCES							
2024	LICENCES	RIST 24	% RIST 24	RIST COREG 24	% RIST COREG 24	RIST CODEP 24	% RIST CODEP 24
adulte	45,80 €	15,35 €	33,515%	12,00 €	26,201%	3,35 €	7,314%
jeune	28,70 €	9,61 €	33,484%	6,53 €	22,753%	3,08 €	10,732%
enfant	12,80 €	4,06 €	31,719%	2,74 €	21,406%	1,32 €	10,313%
aidant	19,00 €	5,00 €	26,316%	3,50 €	18,421%	1,50 €	7,895%

Indicateur d'inflation de mai 2023 à mai 2024 de 4,30%.

LICENCES									
2025	2024	Avec inflation	Arrondi à	RIST 25	% RIST 25	RIST COREG 25	% RIST COREG 25	RIST CODEP 25	% RIST CODEP 25
adulte	45,80 €	47,77 €	48,00 €	16,09 €	33,515%	12,58 €	26,201%	3,51 €	7,314%
jeune	28,70 €	29,93 €	30,00 €	10,05 €	33,484%	6,83 €	22,753%	3,22 €	10,732%
enfant	12,80 €	13,35 €	13,50 €	4,28 €	31,719%	2,89 €	21,406%	1,39 €	10,313%
aidant	19,00 €	19,82 €	20,00 €	5,26 €	26,316%	3,68 €	18,421%	1,58 €	7,895%

**Évolution du prix des cartes :**

2023 et 2024 : 15€

2025 : 16€ soit +6,6%

Inflation sur 2 ans supérieure à 10% avec en 2022 +5,2% et en 2023 +4,9%

Concernant le prix de l'adhésion des clubs et des SCA, pas de changement.

**Zoom sur les commissions nationales (TGA) :**

Activité intense des commissions avec une bonne gestion. Un relationnel de qualité entre les commissions et le siège.

REALISATION AU 31/08/2024			
COMMISSIONS	PREV 2024	REALISE 2024	%
APNEE	108 725,00 €	111 834,42 €	102,86%
ARCHEOLOGIE	20 870,00 €	18 814,93 €	90,15%

BIOLOGIE	38 200,00 €	27 698,21 €	72,51%
TECHNIQUE	199 615,00 €	153 942,38 €	77,12%
HOCKEY SUBAQUATIQUE	182 371,40 €	152 573,20 €	83,66%
JURIDIQUE	1 500,00 €		0,00%
MEDICALE	5 200,00 €	972,25 €	18,70%
NAGE AVEC PALMES	233 930,00 €	236 491,13 €	101,09%
NAGE EN EAU VIVE	37 700,00 €	31 202,88 €	82,77%
ORIENTATION SUBAQUATIQUE	20 840,00 €	17 083,09 €	81,97%
PECHE SOUS MARINE	20 000,00 €	7 914,44 €	39,57%
PLONGEE SOUTERRAINE	28 252,00 €	18 987,55 €	67,21%
PHOTO VIDEO	56 566,00 €	48 989,91 €	86,61%
PLONGEE SPORTIVE PISCINE	42 980,00 €	26 847,15 €	62,46%
TIR SUR CIBLE	18 127,00 €	11 724,07 €	64,68%
<b>TOTAL</b>	<b>1 014 876,40 €</b>	<b>865 075,61 €</b>	<b>85,24%</b>

A noter en complément de ce budget des commissions :

- Un budget communication des commissions de 60 000€ (créé depuis 2 ans pour harmoniser la communication des commissions).
- Un budget de missions Handi Rando, Jeunes, Sport Santé de 30 000€.

Soit un budget total avoisinant les 1,1 million d'euros.

#### 4 – Conseil des sages :

Candidature de Georges Livet (parrains René Cavallo et Guy Zonberg) (présentation par B. Schittly)

Présentation du CV fédéral de Georges Livet par Bernard Schittly et rappel de la procédure :

- Validation de la personne par le CDN
- Vote en AG par les électeurs
- La personne candidate doit recueillir 50 % des voix

**Résolution 24/049 : candidature de Georges Livet au Conseil des Sages (vote à bulletin secret)**

18 votants

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **Réunion du samedi 12 octobre 2024, 9H00-12H30 CDN restreint**

##### **Présents :**

BOISFARD Cyrian – BOUVET Odile – CHEREL Catherine (en visio) – DI MEGLIO Frédéric – DRILLON Pierre (en visio) – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis – HEITZ Camille -LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle – LECORGUILLE Jo – MARAN Vincent (en visio) – MARGOUET Chantal - MIGNON Pascale -PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent – ROBERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

**Absents et excusés :** BURTHERET Catherine, CHANAL Emmanuel, DUMAS Patrick, GRANDJEAN Bruno

##### **Assistaient également :**

Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Directrice FFESSM
Aurélien LESCURE	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

### 1 – Club France international et budget formation club Djibouti (Président) :

Ce sont des sections établies à l'étranger pour assurer la promotion de l'école française de plongée l'étranger.

La CTN a reçu une demande du Club du Héron qui se trouve à Djibouti car ils n'ont plus de MF2 pour organiser des formations de N4 et initiateur. La CTN a renvoyée la demande vers le président. Il est proposé de prendre en charge l'envoi d'un IN sur place au mois de mai sur le volet financier du club France. D'habitude on le fait pour des sessions de monitorat. Le président soumet au vote l'autorisation de ce déplacement pris sur le volet financier du club France.

***Résolution 24/050 : Venue exceptionnelle d'un IN en mai à Djibouti – déplacement pris sur le volet financier du club France.***

Contre : 0

Abstention : 0

***Vote : Adopté à l'unanimité***

### 2 – Statuts Club France national pour intégration de sections (clubs de la Défense) (Alain Delmas) :

Intervention d'Alain Delmas sur les modifications nécessaires pour l'intégration d'anciens organismes associés ou particuliers, notamment des sections de l'armée (hors asso loi 1901) dans le club France national. En effet, suite à la suppression de la qualité de membre au titre d'organismes associés (qui ne peuvent être ni club associatif ni SCA) dans les statuts de la fédération, des sections de l'armées se sont manifestées car certaines n'ont plus de support associatif et seraient concernées par cette problématique. Elles sont affiliées comme club mais ne sont plus association.

Nous avons décidé de conserver leur statut en l'état pour l'année en cours et de chercher une solution pour les conserver car il est important de ne pas perdre ces clubs qui sont attachés à la fédération.

Alain Delmas propose de créer dans le club France des sections comme celles du club France international. D'où la nécessité de modifier dans un premier temps le RI national (ce sera lors de notre AG nationale de décembre) et ensuite les statuts du Club France pour rajouter la possibilité de rattachement de ces sections.

***Résolution 24/051 : Adoption du vote de principe de rattacher ces sections de l'armée au Club France national.***

Contre : 0

Abstention : 0

***Vote : Adopté à l'unanimité***

### 3 – Point sur Commission SHN, Bureau J-A et Entraîneurs (Directrice et SG) :

Remerciements à Alain Delmas pour son aide. Ça n'a vraiment pas été simple à mettre en place auprès des commissions.

Suite à la loi de mars 2022, lancement des candidatures en août. A ce jour, le bureau a été constitué : le collège des juges-arbitres et celui des entraîneurs nationaux sont élus.

A ce stade, on en est à la dernière étape. Le tirage au sort a été fait par Sophie Maes, la directrice et Jean Lou Ferretti : le SG donne le résultat, ce sera un homme au poste de juge-arbitre (plus son suppléant) et une femme pour celui d'entraîneur national (plus son suppléant) et ils feront partie des membres du CDN.

Rappel du rétroplanning : deadline le 16 octobre pour les candidatures au CDN (homme pour juge-arbitre et femme pour les entraîneurs nationaux). Retour des candidatures au 6 novembre suivi de l'ouverture des votes le 28 novembre.

Pas de candidature encore à ce jour pour les sportifs de Haut Niveau.

Suivi d'une discussion sur le court délai entre ces élections et la prochaine AG nationale, pour convoquer ces futurs membres. Pour anticiper il est proposé d'informer les candidats s'ils sont élus, de la nécessité de leur présence à l'AG.

#### 4 – Bilan Championnat du Monde de Nap à Carry (DTN, Camille Heitz)

La Nage avec Palmes sous les feux des projecteurs du 21 au 28 septembre derniers, avec 22 nations, 350 athlètes : des masters, des seniors et des juniors. Un bilan formidablement positif au plan sportif (la France est 1<sup>ère</sup> au rang des nations médaillées en sénior) et organisationnel. Un évènement labellisé Terre des Jeux et Engaged for Ocean. Le site de Carry le Rouet (13) était parfait pour ce championnat (proximité du lieu hébergement, des transports ; etc ...).

La CMAS et l'ensemble des nations participantes ont été ravies de ce championnat malgré les aléas climatiques qui ont fortement perturbés le bon déroulement de certaines épreuves notamment suite à la destruction totale de la plateforme de gestion des compétitions ainsi que d'une partie du balisage (annulation et report des épreuves du dimanche 22 et du jeudi 27).

Anna Arzhanova souhaiterait que la FFESSM organise à nouveau les championnats pour 2026/2027 !...

L'organisation de ce championnat a été pilotée par la DTN en appui sur 3 personnes « clé » : Maxime Bergeron et Claude Philippe pour la direction sportive et la logistique, Camille Heitz pour le lien avec les délégations, l'hébergement et la restauration. L'implication de tous les personnels du siège fédéral est à saluer notamment Julia, Albane et Sandra qui ont effectué un travail remarquable.

L'habillage du site et les retombées communication sont un succès. Le recours à une prestation d'attaché de presse est incontournable pour améliorer significativement notre lisibilité et notre rayonnement.

Merci à Pierre Drillon pour son soutien et ses conseils notamment pour la préparation des différentes interviews avec les médias mobilisés. Les actions conduites dans le cadre de la RSO pendant le championnat ont remporté un réel succès notamment auprès des scolaires (classes primaires) de la circonscription. Merci à Yvon Ropert et Yann Ruello pour les actions de RSO.

A noter le principe acté par le président fédéral de reverser à l'association « Les perles de la Côte Bleue » la somme de 2€ par athlète pour conduire localement des actions de préservation.

Enfin, sans les 90 bénévoles mobilisés tout au long de ce championnat, rien n'aurait été possible. Un merci particulier à Bernard et Eliane Schittly pour la couverture médicale de l'évènement ainsi qu'à nos présidents de comité régional PACA et départemental 13, Jean Claude Jonac et Philippe Duvet.

Coût estimé de la réparation de la plateforme : environ 11 000 €. Le DTN en contact avec Pierre Lafont pour une éventuelle prise en charge des réparations par l'assurance. Mais cela risque d'être exclu, nous l'imputerons alors sur le budget du championnat du monde.

Point financier : Les dépenses engagées sont légèrement inférieures au budget prévisionnel. Les recettes sont à la hauteur des prévisions. Subventions obtenues du CD13 (20 K€), de la métropole Aix Marseille (25 k€) et du conseil régional PACA (20 K€) et les partenariats négociés avec la BPM (5 K€) et le gestionnaire de l'espace de restitution de la Grotte Cosquer (valorisé à 7,5 K€). Cumulé aux recettes d'inscription (246 300 €), le coût à charge de la fédération sera inférieur aux estimations prévisionnelles, masse salariale du personnel fédéral valorisée. Et ce malgré le coût des dégradations induites par les aléas climatiques.

Le DTN insiste sur la nécessité de professionnaliser le pilotage de ce type d'évènement international d'envergure qui ne peut reposer uniquement sur les ressources humaines de la DTN et du siège fédéral déjà fortement sollicitées par le quotidien. Suppose de réfléchir un modèle économique autre incluant la recherche de partenaires.

Le DTN rappelle l'importance d'un tel évènement qui est un levier potentiel d'importance pour valoriser la fédération dans sa globalité à la condition de s'associer les compétences nécessaires.

#### 5 – Retombées médias : (Pierre Drillon)

**Digital** : 15 mai au 1er octobre

Concerne 2 réseaux sociaux : Facebook et Instagram.

- Facebook : publications vues par 335 000 personnes (+152%), 17 000 interactions (+228%) et 27 900 followers (+480%).
- Instagram : publications vues par 38 600 personnes (+153%), 11 600 interactions (+840%) et 8 744 followers (+805%).



### **Analyse de Pierre Drillon :**

Tout se passe bien depuis 6 mois, des relations apaisées et constructives avec les commissions. Une envie commune d'avancer ensemble. Des synergies à développer avec les autres commissions/régions et qu'on accompagne leurs réseaux sociaux. Priorisons nos actions sur ces 2 réseaux sociaux. Il faut qu'on soit tous conscients que c'est grâce au digital qu'on va nous donner de la visibilité pour augmenter le nombre d'adhérents.

Un autre sujet majeur pour l'avenir : le site de la FFESSM.

Pour conclure ce point, c'est le digital qui nous permettra de toucher nos cibles prioritaires (sport santé, jeunes ; handicap ...) Accélérons !

### **Presse : 1er novembre au 3 octobre :**

La fédération a engagé une agence relation presse. Quelques chiffres :

12 communiqués de presse ou de news envoyés,

91 retombées presse : TV, radio, presse quotidienne nationale, presse quotidienne régionale et presse web (France 3 IDF, Ouest France, Radio France Bleu Azur, France 2 télématin, TF1 ... Constat que la presse online (régionale et nationale) ça marche très bien. Elle s'intéresse à ce que fait la fédération.

En conclusion : une bonne collaboration entre l'agence, la com de la FFESSM et les équipes sur place. Une première année qui a permis de commencer à se faire connaître des médias et du grand public mais il y a encore beaucoup à faire. 2025 permettra d'accélérer la dynamique.

La recommandation de Pierre : accroître ou a minima pérenniser le budget relation presse pour les prochaines saisons car avoir une agence relation presse nous aidera à nous faire connaître.

Remerciements à Albane Puget et Jean-Charles Maes.

Intervention du DTN au sujet de la problématique des images du Championnat du Monde Eau Libre à Carry. La CMAS prend l'exclusivité des images et les diffuse pour la recherche de partenaires.

### **6 – Projets AG 2025 : (SG)**

Intervention en visio de Gislaine Secret, présidente du Codep 74.

Présentation du projet sur Annecy (photos, plan du site, différentes salles, tarifs, menus). Concernant l'hébergement, les hôtels de différentes catégories sont à 10 minutes en voiture ou bus du lieu de l'AG. Très certainement un service de navettes sera mis en place.

Le président remercie Gislaine pour ce projet très abouti et souligne l'aspect financier très raisonnable. Les tarifs respectent sans aucun problème le cahier des charges.

***Résolution 24/052 : Organisation de l'AG nationale à Annecy les 6 et 7 décembre 2025 (organisation Codep 74).***

***Contre : 0***

***Abstention : 0***

***Vote : Adopté à l'unanimité***

### **7 – Modifications Règlement Intérieur pour l'AG : (Alain Delmas)**

Suite à un problème soulevé par la région Sud au sujet de la validation de leurs statuts par le siège avant de les faire approuver lors de leur AGE, il a été constaté que certaines dispositions rendues applicables par le RI actuel aux OD posent problème, notamment au niveau de la constitution du CODIR. Il est donc demandé aux OD d'attendre un peu pour modifier leurs statuts, le temps que la fédération modifie son RI.

### **Présentation du projet de la modification du RI en décembre 2024 :**

\*Augmentation des exceptions au titre III des statuts pour les OD ...

\*Intégration des Sections du Club France.

\*Quelques autres modifications de fond comme :

- Intégration attestation CER dans dossier affiliation.
- Allègement conditions de vote par correspondance Président CN.
- Précision pour encadrer les licences autres catégories.
- Modifications du délai de validation par national des statuts des OD
- Diverses précisions pour meilleure compréhension.
- Adaptation au règlement BJAÉ
- Diverses modifications de forme.

**Résolution 24/053 : Modifications du RI de la FFEISSM en décembre 2024.**

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**8 – Date visio CDN pour OdJ de l'AG et validation Budget final prévisionnel 2025 :**

2 dates à fixer :

- **Le mercredi 23 octobre** 19H30-20H30 pour la validation des résolutions de l'Odj.
- **Le mardi 12 novembre** de 19H30-20H30 pour la validation du budget final prévisionnel 2025 et des comptes.

Le secrétaire général informe que les membres du CDN recevront une convocation.

**9 – Problème CACI et prise de licence :** (Président)

Suite à la loi 2022 du sport et des textes d'application du Code du Sport, la présentation d'un CACI valable est obligatoire à la prise d'une licence et au renouvellement d'une licence pour un majeur. Un membre ayant une contre-indication transitoire à la pratique ne pourrait pas en soi se licencier (!). La licence-aidant qui ne nécessite pas de présentation de CACI est une solution. Cette personne pourra souscrire une licence-aidant et si sa contre-indication disparaît en cours de saison la faire transformer en licence-pratiquant. Notre système de délivrance et le service comptable le permettant, il a été décidé de valider cette possibilité de changer en cours d'année.

***Résolution 24/54 : Élargissement du périmètre de la licence aidant/accompagnant en cas d'une contre-indication temporaire et basculer, dans un second temps, sur une licence classique lorsqu'il n'y a plus de contre-indication. Faisabilité auprès du service comptabilité et du service informatique.***

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**10 – Point UICN, OFB et renouvellement de la convention :** (Vincent Maran)

L'**UICN** est à l'origine de l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales, pour évaluer le risque de disparition de milliers d'espèces. Il publie des documents auprès du gouvernement, la fédération fait partie depuis 2022 des 78 organisations de ce comité UICN FRANCE. La dernière rencontre a réuni 250 experts concernant 32 projets pour répondre aux enjeux de la biodiversité. Vincent Maran y représentait la fédération et a fait des propositions. A voir si elles seront retenues (retour prévu en 2025 à Abou Dabi).

L'**OFB** : Nous y sommes un « partenaire engagé pour la nature » depuis 2021. Organisme pour agir, s'engager et se mobiliser pour la biodiversité. A ce jour 59 partenaires engagés. Prise de contact prévue en janvier 2025 pour le renouvellement FFEISSM de la convention de la nature.

**11 – Questions diverses :**

**Présidents non licenciés** : Régulièrement le siège fédéral se rend compte que des présidents de clubs ou gérants de SCA ne sont pas licenciés pendant l'année civile (exemple à partir du 01 Janvier 2025 pour la saison 2024-2025). Ce qui est contraire à l'article 6 des statuts et peut engendrer des problèmes juridiques. Il est confirmé qu'en janvier le secrétariat national avisera les COREG et CODEP de ces oublis. Le Président demande d'identifier les présidents non licenciés pour l'année prochaine et de leur adresser un courrier afin leur rappeler qu'ils doivent être titulaires de la licence en cours de validité.

***Résolution 24/055 : Modification du RI de la FFEISSM concernant les présidents non licenciés***

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Pavillon alpha** : Le projet a été présenté aux membres du bureau du CDN le 17 juin 2024. Une étude de faisabilité a été lancée fin juin avec étude des coûts de fabrication et envoi. Le choix de la quantité fabriquée a été pris le 26 juin dernier. La commande était de 3000 pavillons 100x120 avec logo bleu sur fond blanc et 500 drapeaux 50x70. La fabrication a été lancée le 10 juillet 2024 avec 21 jours de délai de fabrication. Les pavillons ont été payés en août et devaient être reçus fin août. Ils n'ont été reçus que début septembre. L'envoi a été réalisé aux clubs en interne avec l'aide des salariés les 1<sup>er</sup> et 2 octobre.

**Résolution 24/056 : Approbation coût de l'envoi sur la saison 2023/2024**

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Salon de la plongée 2025** : faut-il changer le stand pour la nouvelle olympiade ?

Même si le stand de la FFESSM est amorti sur 2025, il est décidé d'attendre 1 an de plus que de coutume. Le stand sera changé pour le salon de la plongée de **janvier 2027**.

**Label ÉCOSUB** : Les membres du jury se sont réunis pour statuer sur les dossiers reçus. Les 3 structures suivantes obtiennent un avis favorable et sont donc labellisées Écosub :

ADE MÉDITERRANÉE (06) labélisé sous le **N° 139**

CORAIL SUB MOULINS (03) labélisé sous le **N° 140**

CLUB DE PLONGÉE LE LAGON (69) labélisé sous le **N° 141**

Le président remercie les membres du jury.

**Résolution 24/057 : Approbation du CDN des 3 clubs nouvellement labélisés ÉCOSUB (N° 139-140-141)**

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**12 – Points du DTN :**

**Règlements sportifs / Modification des catégories d'âge sénior et master :**

- Motifs :
  - Non gestion des sur-classements par les CN (informatique et CACI) : les éviter au maximum
  - Besoin d'optimiser les animations master (demande de la NAP : incidence sur la location des piscines...)
  - Sénior en AP...
  - Clarification des catégories master au niveau de la CMAS : 40+ sauf HS qui reste 35+
- Conséquences :
  - Recul de la borne supérieure de la catégorie d'âge sénior : de 35 à 39 ans
  - Création possible d'une sous-catégorie 30+
  - Impact sur les regroupements de plusieurs catégories d'âge : jeune (PBMCI) – élite (CJSM) – master (M1 M2 M3)
  - Rappel : du ressort de chaque CN en fonction de la densité sportive de la discipline
- Proposition :
  - La saison sportive étant engagée > test limité à la NAP pour la saison 2025
  - Applicabilité pour toutes les CN saison 2026 (1<sup>er</sup> septembre 2025) si test positif

**Principe de sur-classement :**

- Rappels :
  - Sur-classement autorisé sur décision de chaque CN
  - Doit intervenir avant la 1<sup>ère</sup> participation à une compétition officielle si validité pour la saison (épreuves individuelles et les disciplines collectives) ou dans les délais prévus dans le règlement spécifique de la CN si validité pour la compétition (épreuves de relai ou en binôme)
  - Sur-classement validé sous réserve :
    - Répondre aux exigences de performance de la catégorie de sur-classement
    - Obtention d'un CACI

- Modifications demandées dans le règlement médical :
  - Se phaser avec les changements de catégories sénior et masters (bornes âge)
  - Epreuves relai et binôme (durée de la compétition) :
    - Dans toutes les catégories d'âge et non uniquement la catégorie d'âge supérieure
    - pas de CACI de sur-classement (simplifier le process car non organisation des CN pour gérer les sur-classements)
  - Sur-classement catégorie master directement inférieure
    - 59 ans et moins au lieu de 65 ans et moins
    - CACI double
  - CACI simple par tous médecins
  - CACI double par médecin du sport ou médecin spécialisé (titulaire d'un DU ou DIU de médecine subaquatique)
- Pas de modification du contenu des examens à réaliser

### **Simplification CACI Masters**

- Enjeu
  - Sensibiliser les masters sur le fait que les examens à réaliser ne sont pas les mêmes que pour les autres catégories d'âge inférieure (non-respect actuellement du règlement médical = risque fort pour la fédération)
  - Phaser les bornes âges sur celle des catégories dans la mesure du possible par rapport aux préconisations actuelles
  - Phaser le contenu des examens à réaliser sur celui des CACI de sur-classement
- Modification demandée dans le règlement médical
  - Pour les 35 40 ans - 49 ans : contenu des examens correspondant à un sur-classement simple
  - Pour les 50 ans et plus : contenu des examens correspondant à un sur-classement double

### **Résolution 24/058 : Adoption pour changer les catégories d'âge sénior et master et règles de surclassement-règlement médical**

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **Effectifs CTS : (DTN)**

Le contrat de délégation qui lie la fédération à l'Etat précise un effectif cible de 6 CTS (DTN y compris) depuis 3 olympiades. Nous avons obtenu il y a 2 ans un poste supplémentaire de recrutement sur le sport.

Rappel de l'échéance du prochain contrat de délégation de prévision par l'Etat de devoir rendre un poste dans le cadre des restrictions de l'Etat.

Le DTN rappelle que la fédération était en sureffectif cible de ce fait. Les actions conduites avec le président fédéral permettent d'être aujourd'hui plus optimiste.

En effet, un poste a été ouvert au concours externe de CTS 2025 avec un profil plongée (une première depuis plus de 30 ans). L'objectif est de pallier le déficit de compétences plongée au sein du ministère des sports et de rajeunir les effectifs CTS dont un contexte de départ à la retraite de plusieurs CTS à court moyen terme. L'effectif actuel de 7 voir 8 CTS (DTN y compris) si réussite au concours d'un candidat répondant à nos attendus devrait être confirmé lors de la négociation du prochain contrat de délégation fixant les moyens mis à disposition de la fédération pour l'olympiade (RH et financiers).

### **Règles de sélection équipes de France 2025 : (DTN)**

Pour 2025, Il est proposé de maintenir les principes de chacune des règles de sélection en équipes de France de 2024. Des réajustements à la marge pourront être faits en fonction des résultats de la concurrence internationale à l'issue de la saison internationale (performances minimales à satisfaire).

### **Résolution 24/059 : Maintien des principes précédents des règles de sélection des équipes de France pour 2025**

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## Évolution du règlement nomination des entraîneurs nationaux fédéraux : (DTN)

Dans un souci de simplification et de rapidité dans la mise en œuvre du nouveau dispositif de création du Bureau des Juges-Arbitres et Entraîneurs (BJAE) tel que prévu par les statuts et RI de la fédération, décliné dans le règlement spécifique du BJAE, il avait été acté que les Entraîneurs Nationaux (EN) désignés par le Président de la FFESSM seraient pour cette année les Coachs Nationaux désignés selon un règlement propre.

Suite à la réception d'une plainte de Pierre-Jean BONTOUX qui remet en cause des éléments du règlement de nomination des coachs nationaux (nomination d'entraîneurs non titulaires de diplômes requis par le règlement spécifique), il a été décidé de désigner une nouvelle liste des EN concernés.

Il est décidé dans la lignée de ces décisions de modifier le règlement de nomination des coachs nationaux afin de l'adapter aux réalités du terrain avec la prochaine olympiade.

## Résolution 24/060 : Engagement de travaux de modification du règlement de nomination des coachs nationaux

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### Réunion du samedi 12 octobre 2024, 15h00-19h30 CDN élargi aux régions

#### **Présents :**

BOISFARD Cyrilan – BOUVET Odile – CHEREL Catherine (visio) – DI MEGLIO Frédéric - DUMAS Patrick (en visio) – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis - HEITZ Camille – LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle – LECORGUILLE Jo – MARAN Vincent – MARGOUET Chantal - MIGNON Pascale – PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent – ROBERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

**Absents et excusés :** BURTHERT Catherine, CHANAL Emmanuel, DRILLON Pierre, GRANDJEAN Bruno

#### **Assistaient également :**

Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Directrice FFESSM
Aurélien LESCURE	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

#### **Présidents Comités Régionaux :**

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine
- Mme Myriam ZIANE	Bourgogne Franche Comté
- Mr Jean Yves REDUREAU représenté par Erwan BOURBIGOT	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC représenté par Christian JOLIVET	Centre
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine CAPELLE	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Patrick LAMERAT	Ile de France
- Mr Joël LEBRET (visio)	Normandie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Marie Christine ORTOLE	Martinique – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Bruno ENGELS accompagné de Laurent JUMELLE	Hauts de France
- Mme Amandine AUPETIT	Nouvelle Calédonie - <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Renaud HELSTROFFER représenté par Marc PARENT	Auvergne Rhône Alpes
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Claude JONAC	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

Résumés Président, SG, TG

## 1 – Point président :

Résumés des points importants de son intervention en CDN restreint et des décisions notables prises par le CDN.

## 2 – Rapport secrétaire :

Se reporter à l'intervention du vendredi du SG.

## 3 – Point de route de la trésorerie :

Se reporter à l'intervention du vendredi du TG et de la TGA

## 4 – Changement contrat protection juridique : (Président)

Rencontre à 2 reprises des Assurances Lafont pour évoquer les améliorations de service (appel d'offre obligatoire début 2025). Déjà pour la nouvelle saison, changement de Protection Juridique, au vu des conditions proposées par JURIDICA avec une très forte augmentation, l'appel à concurrence par notre courtier a permis de choisir **CFDP (Compagnie Française Défense et Protection)** à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 de façon plus avantageuse.

Avec un service innovant et gratuit d'infos juridiques pour nos structures et OD, dont CFDP assurances est pionnière : @DELIA : dernier-né qui s'appuie sur l'intelligence artificielle.

Article à paraître dans la revue Subaqua. Information diffusée à toutes nos structures et à nos OD début septembre et sur notre site web.

## 5 – Contrat d'Engagement Républicain et associations pour agrément et subventions :

(Président)

Il est obligatoire d'avoir signé ce CER selon la loi pour toute asso qui solliciterait une subvention d'une institution. Le décret de fin 2022 instituait le principe d'agrément d'une association affiliée dans une fédération sportive au principe de signature de ce CER par l'association. Avec la date limite de rendre publique la liste des associations de chaque fédération au 25 août 2024, prolongée au 15 septembre.

Depuis avril, la FFESSM avait rappelé à 4 reprises à nos structures le mode opératoire et créé pour nos clubs et OD une plateforme pour télécharger le CER et y déposer l'attestation sur l'honneur. La liste finalisée comprend tous les COREG, 53 CODEP et 1 363 Clubs assos.

Pour les nouveaux clubs, une gestion manuelle a été rajoutée au dossier d'affiliation avec communication au préfet du département.

Pour les clubs « retardataires » qui solliciteraient le bénéfice du dispositif dans le futur, après avoir interrogé le ministère sur ce sujet, il sera possible également de traiter manuellement leur dossier sur les mêmes bases que les nouveaux clubs.

## 6 – Point sur Oxyjeunes : (O Bouvet et J Lebret)

Cette année, le challenge Oxyjeunes aura lieu le dimanche 20 octobre 2024 à Elbeuf pour les licenciés de 8 à 17 ans. Intègre les jeunes en situation de handicap, avec une catégorie dédiée et des épreuves adaptées. C'est une rencontre sportive nationale pour nos jeunes issus des sélections régionales et challenges locaux qui permettra la détection de jeunes talents.

### **Les participants :**

-6 régions : BFC, IDF, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Sud.

-78 jeunes,

-2 capitaines,

-66 accompagnants,

-35 bénévoles.

Un budget de la manifestation estimé à 5 900€ par le trésorier, Joël Lebret et Odile. Il devrait être respecté.

### **Bilan et perspectives :**

-le Règlement de L'OXYJEUNES NATIONAL a besoin d'un relookage, pour le faire évoluer vers l'avenir : il est indispensable d'intéresser nos jeunes plus étroitement à ce challenge. Par exemple : en désignant des capitaines de 17 ou 18 ans – nommer des jeunes comme juge ou chronométrateur.

-En permettant aux commissions transversales de participer sans avoir à se former sur la plongée bouteille  
Un groupe de travail a commencé à réfléchir ; ces propositions pourront être validées par le CDN ultérieurement.

Un bilan sera fait début novembre de cette manifestation et sera proposé un Oxyjeunes 2025.

### **Récompenses :**

Dotations de Beuchat sur leur surstock. Merci à eux.

Dotations fédérales qui sortent de la boutique.

Des bons cadeaux de centres de plongée (clubs, SCA, bases fédérales).

Odile lance un appel auprès des membres du CDN concernant les bons cadeaux pour trouver des structures.

### **7 – Point Bilan mixité féminisation olympiade : (Catherine Chérel)**

C'est Nathalie Péron qui se charge de la présentation et Cathie Chérel est en ligne en visio.

#### **Présentation des objectifs et des actions menées durant cette olympiade :**

-Un nom plus représentatif « féminisation-mixité-parité ».

-Une rubrique dans chaque SUBAQUA (20 parutions)

-Un CONCOURS « Nos féminines à l'honneur » (47 réponses pour 4 catégories et un « coup de cœur du jury »).

-Une enquête « Faites-vous connaître » (lancé en 2022, 33 réponses).

-Programme du CNOSF « 300 femmes dirigeantes » (participation de 1 membre CDN à chaque session).

-Création d'un Facebook (non réalisé).

-Le « Tour de France » (2 sur 4 annulés).

#### **Bilan Chiffré :**

-Malgré la forte diminution des licences due à l'épidémie de COVID les affiliations féminines sont restées stables (32,1% à 31,7%) De 2021 à 2024, soit de 31,7% à quasi 34%, elles ont progressé. L'objectif des 2% est atteint.

-Malgré la forte diminution des licences due à l'épidémie de COVID les passages de brevets des féminines sont proportionnellement restés stables (33,25% à 34,24%)

-L'apnée semble en plein essor. Si le nombre de brevets délivrés est en forte augmentation, le pourcentage des femmes passe de 24,55% à 29,24%

En métropole hausse de 25%.

En outremer (territoires et départements confondus) la progression est fulgurante.

#### **Le constat :**

Les mentalités évoluent doucement, bien que des attitudes « machistes » persistent et que des hommes ont un sentiment de discrimination face à la Féminisation et à la Parité. Cela permet aux femmes de s'impliquer davantage. La Mixité sera un long combat car elle ne se limite pas au genre. Handisub et le Sport Santé sont un excellent début. L'objectif de l'augmentation de 2% des licences féminines est atteint.

Remerciements au groupe « féminisation-parité-mixité ».

### **8 – Bilan Bénévolat olympiade : (Yvon Ropert)**

#### **Rappel du projet 2021-2024 :**

-Développer l'engagement associatif et intergénérationnel, cet engagement de responsable associatif peut bénéficier du CEC, Compte d'Engagement Citoyen créé en 2017. Dispositif de l'État destiné à valoriser cet engagement et qui permet de bénéficier de droit à formations.

-Valoriser le bénévolat.

-Répondre aux questions et encourager la formation des dirigeants (règles de fonctionnement d'un club).

**Les rendez-vous :**

- Salon de la Plongée créé du 7 au 10 janvier 2021
- Le Coin des Bénévoles le 1er janvier 2022
- 25 réunions

**Actions menées :**

- Création du site « Bénévolat » avec plusieurs thématiques pour que les bénévoles viennent chercher les réponses à leurs questions.
- Une adresse mail [benevoles@ffesm.fr](mailto:benevoles@ffesm.fr) : 550 mails reçus. Principalement sur la défiscalisation. Une réponse apportée à tous.
- Une enquête fédérale ayant obtenu 2000 réponses.
- Création ou mise en place du CEC (récupération de point pour le CPF) et de la VAE. Identification des difficultés.

**Perspectives 2024-2028 :**

Axe 5 : valorisation de nos structures : Bénévolat, Formation, Professionnalisation :

- Poursuivre la mise en avant du rôle fondamental du bénévolat et sa place dans nos associations.
- Consolider la rubrique Carrefour des Bénévoles sur notre site web.
- Poursuivre la préparation sur l'évolution à moyen terme du système associatif dans le champ du sport, relevant de l'économie sociale et solidaire.

Le président rappelle l'importance d'un tel carrefour pour répondre à toutes ces questions.

Merci au groupe, merci à toi Yvon.

**9 – Point Handisub et Point Rando Sub : (Manu Serval)****Randosub un démarrage prometteur :**

- Démarrage de l'action RANDOSUB, un nouveau souffle / avril 2024
- Activité transversale, accès qualification de guide dès le E1 avec auto-formation
- Communication OD, Clubs, SCA, et enseignants
- Partenariat BEUCHAT avec dotation en matériel et un soutien financier
- Avec le nouveau CDN, à continuer à dynamiser en 2025
- 417 guides E1 E2 ont été formés dans 243 CLUBS & SCA en 5 mois !

Sur la nouvelle mandature, on va pouvoir continuer à développer et à augmenter le partenariat avec Beuchat.

**Handisub :****Point de route :**

- Un grand nombre de cadres formés depuis 2011 : Des moyens humains avec + de 5700 cadres HANDISUB formés répartis sur plus de 500 clubs & SCA. Toutes les régions ont joué le jeu.
- 2500 pratiquants licenciés en situation de handicap en cursus spécifique, cursus inclusif et pratiquant en ATP.

**Quelques informations importantes Handisub :**

En 2024, signature des avenants FFSA et FFH dans le cadre Handisub

De nouveaux partenaires privés : TOPSTAR et HEXA SANTE

**Handisub pour la saison 2025 :**

- Participation au CM para-activités subaquatiques novembre 2024 en Italie
- Travail sur l'uniformisation des brevets Français / la CMAS en GT
- Projet ERASMUS sur l'uniformisation des cursus en Europe / Janvier 2025
- Stage Synergie national à SAFAGA regroupant les régions / Avril 2025
- Reconduction stage national CREPS Antibes / Août 2025
- Demande de délégation pour le para plongée (handisport et adapté) en NAP et en Apnée

Le président rappelle que le 10 octobre c'est la journée de la santé mentale et qu'une vidéo du club Bulles Rebelles va passer sur nos réseaux sociaux.



## 10 – Bilan SCA saison 2024 - modificatif de la charte SCA pour renouvellement : (J Vrijens et A Delmas)

### **Modification de la charte des SCA :**

La charte des SCA nécessite une modification afin de mettre en place une procédure, pour clarifier la situation concernant l'avis des présidents de régions envers les SCA qui délivrent moins de 11 licences en fin de saison.

La modification porte sur l'article 20 de la nouvelle charte où le président de région devra choisir un avis parmi 3 propositions :

Avis favorable / Défavorable / Opposition formelle : on ne renouvelle pas mais on devra dire que la région s'est opposée formellement au renouvellement.

**Résolution 24/061 : Nouvelle version charte SCA et FFESSM**

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **Bilan des SCA au 1er septembre 2024 :**

Pour la 1ère fois toutes les tendances sont à la baisse. C'est à prendre en compte.

Le réseau SCA c'est 433 SCA dont 44 SCIA, -2,9% en 1 an.

Sur la saison, c'est 482 dossiers gérés, 49 radiations et 36 nouveaux agréments.

Soit 95% de parts de marché sur les 400 à 450 SCA française estimées.

Au niveau de l'implication fédérale, les SCA c'est :

Sur la vente des licences c'est 12972 licences délivrées (-5,5% en 1 an) soit 9,6% des licences totales (-0,7%).

Sur la vente des certifications, c'est 23660 certifications délivrées (-1,9%) soit 20,8% des certifications fédérales (-0,8%).

Sur la souscription des assurances :

351 SCA assurées chez Lafont Assurances (-13% en 1 an) soit 90% du total des SCA (hors SCIA). Les SCA qui sont assurées chez Lafont sont très contents de la qualité du produit proposé. Le seul bémol c'est la communication avec la compagnie.

Constat qu'il y a une réelle concurrence de la part de SSI, PADI, ANMP.

### **La classification des SCA :**

115 SCA classifiées comme l'année dernière soit 26,6% des SCA (+0,8%). Détail de la classification :

-SCA-VIP c'est 19 SCA soit 4,3% des SCA et 22% des licences et 24% des brevets.

-SCA-Plus c'est 96 SCA soit 22,22% des SCA et 45% des licences et 48% des brevets.

### **Point Dématérialisation du renouvellement :**

A la demande de Jo Vrijens, mise en place de la dématérialisation du dossier de renouvellement des SCA. Alain et Théo ont travaillé ensemble sur ce dossier. A ce jour, 346 SCA ont renouvelé. On est très en avance sur le renouvellement comparé aux autres années. Dématérialisation très efficace. Les SCA satisfaites du procédé, assez bien perçu globalement.

Pour les nouveaux agréments, en test avec Cécile. Très prochainement, mise en ligne de la gestion dématérialisée également pour les demandes du 1er agrément.

Jo Vrijens fait part d'un problème sur les assurances des moniteurs pro. L'assurance loisir 3 moins chère que l'assurance pro 3. Contacter le Cabinet Lafont par téléphone ou par mail pour demander de changer l'assurance au niveau du montant des plafonds ; quand ils partent en vacances basculer la pro en loisir 3.

## 11 – Subaqua numérique, version mobile carnet de plongée, subventions : (Président)

### **Version numérique de Subaqua / soutien de l'ANS :**

Mise en ligne de ce nouveau service au 1er septembre. C'est une réussite. L'on peut noter une augmentation de 206% de la prise d'abonnement sur un mois par rapport à septembre 2023 et une augmentation de 170% du chiffre d'affaires par rapport à septembre 2023.

La version numérique c'est 2 actualités de plus chaque semaine, plus de photos, des vidéos, on connaît enfin l'échéance de son abonnement (rappel aussi prévu).

La fédération a obtenu une subvention ANS suite à un appel à projet managé par le Président sur ce dossier, mais en contrepartie réalisation d'un projet mutualisé avec la fédération de spéléologie concernant leur revue. La fédération vient de transmettre toute son expérience sur ce dossier à la FFS.

### **Version mobile Carnet de plongée :**

Il faut que tous les moniteurs le prescrivent. C'est un enjeu de valorisation pour la fédération. Seulement 2,3% des encadrants ont ouverts un carnet !...

Rappel que sur ce dossier, la fédération a reçu 120 000 euros. Il est évoqué la possibilité de demander au président de la CTN d'intégrer des questions à ce sujet sur l'utilisation du carnet de plongée numérique dans les examens de cadres (E1, E2, E3, E4). Jo Vrijens demande si l'on peut insérer l'application dans le e-learning N1 pour donner un support aux moniteurs pour le présenter lors des formations. Il est prévu un QR code qui redirige sur la page.

Ce projet version mobile du carnet était mené au départ par Bertrand puis repris depuis avril par Théo et le secrétaire général. On s'est aperçu qu'une partie n'avait pas été mise à jour. Ça a été très long et très cher pour développer l'application mobile et mettre à jour l'application web.

Essai d'une subvention sur un appel à projet auprès du FIM (Fonds Intervention Maritime) qui n'a pas été accepté au final, faute d'enveloppe budgétaire du Secrétariat d'Etat chargé de la Mer.

A ce jour, l'appli mobile n'est pas encore disponible mais ça avance. Nous l'espérons pour l'AG en version 1 en sachant qu'elle n'aura pas encore le mode OFF line, prévu pour le Salon de la plongée. Une réflexion a commencé sur une version 2 (en attente des retours des utilisateurs de la version 1).

### **Erasmus + Jeunesse one Health underwater (Président)**

Le Président a travaillé avec Claire Legain pour déposer un dossier ERASMUS européen au 1er octobre : ERASMUS Partenariats de coopération avec 3 pays dans la Jeunesse, en collaboration avec DAN Europe et la Haute Ecole de physiologie de l'université de Bruxelles (Tino Ballestra). Trois volets : une étude épidémiologique avec le DAN, des recherches physio avec les marqueurs de stress salivaire avec l'université de Bruxelles lors de stages de plongée de jeunes adultes à l'UCPA, un livret sur les bienfaits de la plongée sur la santé mentale des jeunes associé avec une conférence internationale à Paris ou Strasbourg. Résultats de cet appel à projet européen en janvier (120 000 euros de budget pris en charge en totalité par l'Europe).

## **12 – Informations du DTN**

**Point sur le Championnat du Monde d'Apnée Eau Libre :** Contre-performance de l'équipe de France et absence d'Arnaud JERALD en raison de difficultés familiales. Pour autant, la France se classe au 4<sup>ème</sup> rang des nations médaillées grâce aux performances d'Abdellatif Alouach. A signaler de trop nombreuses syncopes et un ADD (heureusement sans conséquence). Les enjeux de la compétition augmentent (plus de densité, plus de nations). Ce n'est pas sans impact sur les performances annoncées et l'incidentologie / accidentologie associée. Un travail sur ce sujet est à engager avec le médecin de l'équipe de France, le MFN et la CMPN.

**Reconnaissance haut niveau :** Dossier déposé par le DTN, la NAP piscine, l'apnée piscine et l'apnée eau libre répondent aux critères de densité et devraient être renouvelée comme DRHN et ce, au niveau 2 (plus de 30 nations / 4 continents à chaque championnat du monde). Un progrès majeur pour l'apnée qui passe de moins de 20 nations à plus de 30 nations en une olympiade. Par contre, le HS ne répond pas à un des 2 critères pour les disciplines ayant moins de 30 nations (DRHN niveau 3) à savoir celui du nombre de nations (seulement 14 nations au dernier championnat du monde sénior). L'autre critère est satisfait (se classer dans le top 3 des nations médaillées au championnat du monde sénior). La reconnaissance de HN du HS est donc clairement menacée.

Réponse avant la fin de l'année. Le projet de performance fédéral (PPF) pour la période 2025 – 2028 devra être décliné au regard des reconnaissances de HN obtenues.

**Délégation parasports** : Dans le cadre de la demande de délégation 2025/2028, sera demandé la délégation pour le para-plongée qui ciblera dans un 1er temps le para NAP et le para Apnée, seules disciplines structurées au plan compétitif au niveau international. 2ème championnat du monde para NAP et para Apnée à Lignano (Italie) en novembre 2025 et intégration du para Apnée au programme des Jeux Mondiaux 2025.

Cette demande de délégation concernera le para-plongée handisport et le para-plongée-adapté. Le positionnement de la FFESSM a été validé avec la FFH et la FFSA.

Pour info, la FFPSA (pêche sous-marine) a demandé la reconnaissance de HN sur sa discipline. Ils ont un réseau politique puissant. L'ANS a considéré qu'ils ne respectaient pas le cahier des charges. Mais c'est la direction des sports qui au final décide.

### 13 – Point bureau des médailles : (Directrice)

**Médailles de Bronze** : 95 demandes, 1 demande de médaille d'argent rétrogradée en Bronze / 96 médailles de Bronze attribuées.

**Médailles d'argent** : 32 demandes, une transformée en or, 2 demandes d'informations supplémentaires, 2 demandes de médailles pour sportifs à voir avec le DTN, 3 refus / 23 médailles d'argent attribuées.

**Médailles d'or** : 7 demandes, 1 demande de médaille pour sportif à voir avec le DTN, 1 demande non complète, 1 refus / 4 médailles d'or Attribuée.

1 demande pour un diplôme d'honneur non conforme.

Concernant les demandes de médailles d'or, beaucoup ne sont pas justifiées, les profils ne sont pas assez mis en avant. La directrice va envoyer un courrier pour rappeler les conditions. Modification de la périodicité des médailles : juin et octobre.

**Résolution 24/062 : CDN valide ce qui est soumis par le bureau des médailles**

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### 114 – Bilan ANS parts territoriales – Composition du CNAS 2025 - 2028 : (DTN et Président adjoint)

Le montant de la somme allouée pour les parts territoriales de l'ANS année 2024 est de 638 600 € ventilés comme suit : pour les OD 292 226 € et pour les clubs 346 374 €. 157 clubs, 13 régions et 43 Codep ont touché cette subvention. Respect des 50% part club, ce qui était fondamental.

Les comptes rendus financiers pour l'année 2023 sont quasiment tous finalisés. Un handicap : le taux de féminisation de nos licenciés doit dépasser les 35% (nous sommes à 34% ce qui est un progrès significatif mais encore insuffisant).

Avec la nouvelle olympiade, la composition du CNAS va changer. Nous ferons un appel à candidature parmi les présidents de Codep et de Coreg volontaires. Cela permettra au CNAS de se mettre au travail dès début janvier.

#### **Trophées impulsion Sport :**

4 dossiers sélectionnés dont Bulles Rebelles et Aquadémie Plongée par le siège pour le trophée Impulsion Sport sur les thématiques suivantes pour des actions menées en 2024 :

Sport féminin / Insertion par le sport / Sport et handicap / Sport santé

**Réunion du dimanche 13 octobre 2024, 09h00-12h00****Présents :**

BOISFARD Cyrian – BOUVET Odile – CHEREL Catherine (visio) – DI MEGLIO Frédéric - DUMAS Patrick (en visio) – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis - HEITZ Camille – LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle – LECORGUILLE Jo – MARAN Vincent – MARGOUET Chantal - MIGNON Pascale – PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent – ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

**Absents et excusés :** BURTHERET Catherine, CHANAL Emmanuel, DRILLON Pierre, GRANDJEAN Bruno

**Assistaient également :**

Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Directrice FFESSM
Aurélië LESCURE	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

**Présidents Comités Régionaux :**

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine
- Mme Myriam ZIANE	Bourgogne Franche Comté
- Mr Jean Yves REDUREAU représenté par Erwan BOURBIGOT	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC représenté par Christian JOLIVET	Centre
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine CAPELLE	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Patrick LAMERAT	Ile de France
- Mr Joël LEBRET (visio)	Normandie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Marie Christine ORTOLE	Martinique – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Bruno ENGELS accompagné de Laurent JUMELLE	Hauts de France
- Mme Amandine AUPETIT	Nouvelle Calédonie - <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Renaud HELSTROFFER représenté par Marc PARENT	Auvergne Rhône Alpes
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Claude JONAC	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

**CDN Restreint convoqué avant ouverture en CDN élargi :****1 – Procédures remontées anormales : (suites et fin) (Président)**

Le groupe de travail et le CDN se mettent d'accord pour la mise en place finalisé du texte sur les procédures en cas de remontées anormales. Voir plus loin le texte validé, présenté en CDN élargi. Consensus sur des ajustements par les membres du CDN en présence téléphonique du président de CTN.

**Reprise du CDN élargi :****2 – Rénovation diplômes d'Etat pour le RNCP - Direction sports DS3B : (DTN)****Direction des Sports DS3B :**

Volonté du Ministère sous l'influence de France Compétence de réformer et réécrire à nouveau tous les diplômes d'Etat du sport et de l'animation en adoptant l'angle des Blocs de Compétences (BC) en remplacement des UC actuelles, suite au Grenelle de l'emploi et des métiers du sport.

Rénovation des BP planifiée en début 2025 et des DE en fin 2025. Les BC 1 et 2 seraient communs à tous les diplômes, les B3 seraient spécifiques à la discipline et dans certains cas, un BC4 pourrait exister.

Il s'agit d'une révolution dans l'approche avec une logique qui vise la possibilité pour les stagiaires de choisir leur parcours de formation en allant valider des BC dans des formations différentes.

Un Groupe Technique plongée (GT) a été créé et réuni en septembre, avec les organismes de formation (Creps de Montpellier, Bordeaux et le PACA). Présence de la fédération délégataire et de son Président ainsi que le COSMOS, le FNEAPL, l'ANMP, le SNMP, et l'UCPA. Ainsi que Peggy Froger de la SDJES du Var.

Au sein de ce groupe, 2 sous-groupes se sont formés avec 2 positions différentes. L'enjeu est la globalité de la filière pro en plongée avec la définition du cœur de métier, soit au BP, soit au DE, selon les orientations de chacun des sous-groupes. La FFESSM, le COSMOS, l'ANMP, la FSGT et les Creps de Montpellier et Bordeaux militent pour un cœur de métier au DE.

Il existe un véritable souci de méthode dans ce GT, notamment en raison des interventions d'un cabinet privé (Excellens Formation) recruté par le MS pour gérer ces travaux. Par exemple pour la première réunion, le PV reçu ne colle pas à la réalité de ce qui a été dit au groupe de travail.

Stratégie en urgence pour faire force d'où la lettre du Président FFESSM (l'ANMP a aussi fait ce courrier à l'identique).

Lecture de sa lettre par le Président pour signaler que les conclusions « d'Excellens Formation » sont fausses et soulève aussi la problématique du super BP. Si on ne fait rien, il risque de ne plus y avoir de DE. A noter que pour l'instant, le MS et le cabinet privé refusent d'évoquer les équivalences fédérales pour toute discipline fédérale sportive.

### **3 – Organisation AG d'Antibes thèmes, élections Liste - SHN - JAetEN - SCA - Présidents commissions nationales** : (SG et Président)

AG qui aura lieu à Antibes les 7 et 8 décembre 2024, organisée par le Codep 06.

Repas vendredi soir organisé avec les présidents de régions et de commissions nationales, en plus des membres du CDN actuels et futurs.

L'AG reste sur le même modèle organisationnel que celle de Nantes.

**Choix de deux thèmes du samedi matin**, sera fonction des retours des experts invités :

1 : la fédération un engagement pour la nature (certain).

2 : un état de la désaturation.

3 : plongée libre et bien-être.

**Point sur élection bureau juge /arbitre et entraîneurs nationaux** :

Il reste à élire les 2 représentants qui siègeront au CDN

**Point sur élection Commissions nationales** :

Du 1er au 3 décembre, vote électronique. Ce sont les délégués régionaux élus qui voteront.

Nous soulignons auprès des régions de la célérité nécessaire pour donner la liste au secrétariat des référents régionaux car ce sont eux qui voteront.

Le vote sera perdu s'il n'y a pas de référent régional. Si le nouveau référent n'a pas encore élu, c'est l'ancien qui vote.

Question de Jean-Claude Jonac : si le Pdt de région n'est pas d'accord avec le référent de sa commission régionale. Réponse : Celui qui vote c'est le référent de la commission régionale. Il vote pour l'élection du Pdt de la commission nationale. C'est écrit dans les statuts de la fédération nationale. Le dernier mot appartient au président de la commission régionale et non au président du comité régional.

### **4 – Procédures en cas de remontées anormales avec un ordinateur** :

Le Président rappelle le contexte, le groupe de travail, les différentes étapes sur 3 éléments :

- Remontées trop rapides,
- Remontées yoyos,
- Palier obligatoire interrompu.

Il a fallu adapter le texte sur la partie « remontées yoyos ».

Rappel de la procédure où le groupe de travail, le président de la CTN et les membres du CDN se sont mis d'accord ce matin en CDN restreint :

### **Préconisations fédérales en cas de remontées anormales, en plongée avec un ordinateur :**

Il était nécessaire d'actualiser nos procédures en remplaçant celles de la vénérable table MN90, en cas de remontées anormales, vu l'utilisation presque exclusive des ordinateurs en plongée, dont les algorithmes n'incluent pas toujours de procédure en phase avec la physiologie sur ces cas non conformes.

Un article complet figurera au sommaire du Subaqua de novembre-décembre.

- **En cas de vitesse de remontée trop rapide :** Cas d'une remontée dépassant une vitesse de 15m/mn entre 30m et la surface, sur une distance de 10 mètres minimum.  
Redescendre en moins de 3mn au moins à mi-profondeur et y rester 5 minutes. Puis faire au moins un palier de 1 minute à 6 mètres et 5 minutes à 3 mètres. Si la ré-immersion est impossible, mise sous O2 et évacuation.
- **En cas de multi-yoyos :** En cas de remontées multiples, les remontées doivent dans la mesure du possible ne pas dépasser le seuil de 6 mètres.
- **En cas d'interruption de palier obligatoire :**
  - \*Si la ré-immersion est réalisable : redescendre en moins de 3 minutes, poursuivre le palier en ajoutant 3 minutes à 3 mètres.
  - \*Ré-immersion non réalisable en cas de signe d'un possible accident ou plus de 3 minutes de paliers non réalisés : déclenchement des secours.
  - \*Ré-immersion non réalisable sans signe d'accident et si erreur maximale de 3 minutes de palier non fait : période d'observation de 3 heures et interdiction de nouvelle plongée pendant 24 heures. Au moindre signe pouvant évoquer un accident, déclenchement des secours

**Résolution 24/063 : CDN valide les préconisations fédérales de procédures en cas de remontées anormales, en plongée avec un ordinateur.**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Le président adresse ses remerciements sur ce dossier car ce fut un gros chantier.

### **5 – Point divers honorabilité : (Bernard Schittly)**

L'honorabilité en 3 points.

Suite départ de Bertrand, c'est Valérie et Bernard qui ont récupéré le dossier.

#### **Le contrôle d'honorabilité :**

-Extraction du fichier national des dirigeants, encadrants, formateurs ... : appelés EXP ou EDU

-Mise en conformité du fichier extrait

-Déposer le fichier sur la plateforme sécurisée du ministère

Ces missions seront remplies par Valérie et Bernard.

#### **Le traitement des signalements :**

**\*Prévention :**

- Lors de chaque stage initial

- Quel que soit le niveau et quelle que soit la commission

- Présentation du module « honorabilité »

- Téléchargeable sur le site fédéral

- La synthèse faite lors du conseil des commissions le 14/09/2024 montre que les commissions ont joué le jeu

- Le thème ainsi que la présentation sont pris au sérieux et apprécié des stagiaires.

\*Litiges traités :

- 10 situations ont nécessité un signalement à Signal Sport
- dont 3 situations qui ont entraîné un signalement au Procureur de la République
- 1 situation gérée en interne par convocation d'un conseil de discipline
- 2 situations « conflictuelles » avec la structure d'appartenance par rapport à la délivrance de niveaux : ces faits ne relèvent pas de la cellule stop-violence.
- 1 situation de harcèlement où les faits n'ont pu être précisés : un signalement a malgré tout été fait à signal sport.
- 1 situation de suspicion de fiché S : suites inconnues (confidentialité).

A noter :

Les 2 référents contactés à plusieurs reprises par des personnes désireuses de porter plainte mais appartenant à d'autres fédérations (danse, escrime, foot, ...). Cela montre qu'il est aisé de nous trouver pour faire les démarches.

**Le traitement des AIA (erreurs d'identification) :**

Sera assuré avec l'appui de Cécile.

Point vigilance : Sur la saisie des infos lors de la délivrance des licences. (lulu pour Lucien, éviter les erreurs...). C'est le prénom inscrit sur la carte d'identité qui fait foi. Les saisies doivent être exactes car si le fichier n'est pas conforme, le fichier ne sera pas traité.

**6 – Questions des Commissions nationales** : (mises sur le lien drive)

***Commission Technique Nationale :***

Information sur l'entrée en cursus INS :

La CTN informe le CDN que Nicolas Prieur – Comité Martinique (candidature spécifique Outre-Mer) est rentré en cursus INS sur décision des IN sur la réunion administrative du collège en visioconférence en date du 11.07.2024.

**Nomination au titre d'Instructeur National :**

Demande de nomination de Laurent Carducci (Comité Sud) IN N°226.

**Résolution 24/064 : CDN valide la nomination de Laurent Carducci comme IN N° 226.**

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Remise en question des diplômes associés FSGT :**

La CTN estime que les diplômes associés sont souvent une voie de contournement. La CTN propose de sortir la FSGT des procédures d'intégrations « diplômes associés ». Les titulaires de diplômes FGST auront la possibilité de passer le diplôme équivalent FFESSM en candidat libre (examen sec) en étant dispensés du cursus de formation préalable (stages initial, pédagogique, final).

Les conditions de candidatures resteront les mêmes que les diplômes associés : 2 années de licence FFESSM et 2 années d'ancienneté du diplômes FSGT.

C'est une décision validée à l'unanimité par les présidents de CTR présents ou représentés. La CTN demande au CDN d'entériner cette décision.

**Résolution 24/065 : Sortie de la FSGT des procédures d'intégrations « diplômes associés »**

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Création Cursus Opérateur de surpresseur oxygène :**

**Résolution 24/066 : Possibilité de développer un cursus opérateur surpresseur oxygène (booster O2)**

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **Modifications des conditions de jurys Initiateur/MF1/MF2 :**

La CTN propose de modifier la constitution des jurys des diplômes encadrants afin que la présence du président de la FFESSM (pour MF2) ou du Comité Régional (pour MF1 et initiateur) ne soit plus rendue systématique.

Pas d'obligation de la présence du référent de la FFESSM sur la formation et l'examen. La cérémonie des diplômes est présidée par le représentant FFESSM, s'il n'y a pas le représentant FFESSM c'est le président du jury qui est en charge de cette fonction.

Ces précisions permettront d'éviter certaines problématiques passées.

**Résolution 24/066 : CDN valide les modifications des conditions de jurys Initiateur/MF1/MF2**

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **Commission Nationale Apnée :**

**Règlement particulier des compétitions d'apnée en piscine** (version 11.9)

Modifications concernant la partie du championnat de France jeune.

**Résolution 24/067 : Approbation du règlement des compétitions d'apnée en piscine**

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **Suspensions d'athlètes français par la CMAS**

La CMAS a notifié à deux athlètes français leur suspension à la suite d'un contrôle diligenté par la CMAS lors du championnat d'apnée en Serbie, pour usage d'un produit qui n'est inscrit sur la liste des produits dopants de l'AMA transposée en droit français. La CMAS avait décidé d'en proscrire l'usage. Cette décision a été également notifiée à la FFESSM pour application locale.

La FFESSM, après avoir sollicité l'avis de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) qui a confirmé l'absence d'infraction aux règles sur le dopage en vigueur en France sur ce dossier, a pris la décision de ne pas prononcer de suspension ni d'interdiction de pratique y compris compétitive sur le territoire français pour ces deux athlètes en attente du conseil de discipline de la CMAS qui doit statuer sur ce cas, mais également en attente des éventuels recours engagés par les deux athlètes contre cette décision de la CMAS. La FFESSM s'est contenté de signifier qu'en l'état de leur contentieux avec la CMAS, la fédération ne pourrait pas les sélectionner en équipe de France pour participer à des compétitions internationales sous l'égide de la CMAS qui refuse leur participation.

**Proposition de partenariat avec Apnéya :** Revendeur de matériel de yoga et d'apnée. Cette demande a été reçue il y a 48 heures. Proposition de mise en place d'une remise de 15 % octroyée aux instructeurs MEF1 apnée a minima, sur justificatif (carte FF). En contrepartie, mise en avant du logo de la FFESSM et du partenariat avec logo sur le site. A voir dans un 2ème temps pour l'équipement d'équipe de France d'apnée. Thierry Bertrand, Président de la CN Apnée approuve le principe mais demande l'accord du CDN.

Le trésorier général demande d'attendre le Rdv avec Beuchat car un partenariat important pourrait être relancé, c'est eux qui géraient d'ordinaire les équipements des équipes de France. Il demande un report.

**Décision finale de report par le CDN.**

### **Commission Nationale Environnement et Biologie :**

Question :

Patrick Giraudeau assure seul l'administration du carnet et du volet CROMIS. Une aide auprès des comités régionaux (gestion sites de plongée) n'a pas abouti pour des raisons techniques de développement nécessaire.

Pourrait-il exister un back up sur l'admin de la Base de données du carnet / CROMIS ? Pour cela pourrait-il être financé un travail par ZOL sur ces aspects techniques, en coordination avec Théo et Patrick, de façon à bien préciser les besoins et gérer ces accès administrateurs complémentaires ? Demande aussi faite pour la fusion des 2 carnets.

Le Président a consulté Théo. Coût estimé à 16 000 euros. Réflexion en cours.



Concernant la maintenance annuelle version web, le coût est quant à lui de 26 000 euros.  
C'est le secrétaire général qui reste le coordinateur.

**Commission Nationale Médicale et de Prévention :**

-Projet d'inclusion dans le règlement médical FFESSM.

-Améliorer la prévention des accidents spécifiques à la pratique de l'apnée en eau libre, un questionnaire spécifique inclus dans le dossier SMR à destination des Apnéistes Haut Niveau concernés est à remplir systématiquement par le sportif.

Question posée par le médecin de la SMR, non validée par la CMPN.

Le président adjoint doit transmettre à la commission CMPN pour qu'elle donne, ou pas, son aval.

**Commission Nationale Nage Avec Palmes :**

**Mise à jour du règlement sportif spécifique Nage avec Palmes, version 2024-10.**

Vu par le DTN et validé par Camille HEITZ.

**Résolution 24/068 : Mise à jour du règlement sportif NAP.**

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Demande l'autorisation d'utiliser le terme de « Championnat de France des Clubs » à la place de « Championnat National des Clubs ».**

**Résolution 24/070 : Utilisation du terme « Championnat de France des Clubs ».**

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Commission Nationale Hockey Subaquatique :**

Questions :

**-Proposition de modification des catégories jeunes :**

Conformément aux décisions de la CMAS (commission hockey) : alignement des catégories sur des dates 01/01 >> 31/12 (et non plus 01/10 >>30/09) et changement d'appellation U10/U12/U14/U16/U18.

Application à partir de la saison 2025/2026

Le DTN est contre car il découvre la demande et n'a donc pas été tenu informé, en amont, de cette demande qui, de plus, est contraire aux décisions prises par le présent CDN concernant les catégories d'âge, les CACI et les règles de surclassement. Le CDN n'accepte donc pas cette demande suite à l'avis du DTN

**Résolution 24/071 : vote de rejet. Demande contraire à l'avis du DTN qui n'a pas été informé en amont et le projet va à l'encontre du changement de catégories, décision de CDN adoptée la veille.**

**Offre pour l'organisation des mondiaux Hockey 2027 :**

Le président de commission hockey CMAS a mentionné qu'il attendait une offre de la France. En privé après la réunion, il a ajouté qu'il avait besoin de notre proposition complète avant celle de la Colombie, qui a déjà soumis un document. Il souhaite recevoir notre offre complète d'ici le 1er novembre pour le présenter au Sport Committee à Rome le 23 novembre prochain !...

Cela semble très compliqué car la fédération n'a pas d'info pratique sur ce sujet.

Le DTN rappelle que ce n'est pas la commission qui candidate mais la fédération.

Le Président rappelle qu'il y a plusieurs projets potentiels sur l'olympiade pour des championnats du monde, ce sera au prochain exécutif de choisir en toute connaissance les projets qui seront portés.

Le dossier étant « vide » le CDN demande à ce que la décision soit reportée malgré l'échéance imposée.

**Commission Nationale Orientation Subaquatique :**

**Information sur Instructeur National Orientation Subaquatique Stagiaire :**

Monsieur Laurent Rieffel, Monsieur Olivier Malinverni.

**Trophées AFCAM :** y a-t-il encore des JAF de la FFESSM qui soient présentés pour les trophées ?  
La réponse est oui. Les dernières années ont été décernées en NAP, en Apnée.

### **Remerciements du Président.**

Le président remercie les membres du CDN pour leur patience, leur écoute et leur dynamisme à faire évoluer la fédération sur cette olympiade qui se termine. Comme évoqué lors du CDN de juin, il rappelle les orientations en vue du prochain CDN telles que le rajeunissement et la limitation de 2 membres par région pour la nouvelle équipe qui a été constituée cet été.

Le président remercie les présidents de régions car après le Covid et avec l'aide financière des régions, on s'est relevé de la catastrophe financière, « sans vous la fédération aurait coulé ».

Fin du CDN à 13h00.

Le Secrétaire Général de la FFESSM  
Jean Louis FERRETTI



Le Président de la FFESSM  
Frédéric DI MEGLIO

